

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition provisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	249 960	41,77	104,21	263 500	110 064		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	29 387	58,22	110,68	31 300	18 223		
Taxe d'habitation (TH)	10 609	19,90	51,69	11 362	2 261		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
			Total	130 548			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	41,77	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	= 130 548	58,22	
Taxe d'habitation (TH)	= 1,000 000	19,90	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			8 895	0	-34 417	21 705	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	30 548	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-3 817	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	126 731
---	--------	---	---	--------	---	---	---------

À AUXERRE

Le 15 MARS 2023  
Pour la Direction des Finances publiques,  
DOMINIQUE GONTARD  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 29/03/2023  
Pour la Préfecture,  
Pour la Commune,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<p><b>Taxe foncière bâte :</b></p> <p>a. Personnes de condition modeste b. Taxe à réhabilitation, QPPV, Mayotte c. Opérations de longue durée (logem. sociaux)</p>		<p>164</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p><b>Taxe foncière non bâte :</b></p> <p>a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles)</p>		<p>21 126</p> <p>5 507</p>
<p><b>Taxe foncière non bâte</b></p> <p>d. Locaux industriels</p>		<p>6 074</p> <p>2 657</p>	<p><b>Taxe foncière bâte :</b></p> <p>a. Par le conseil municipal b. Par la loi</p>		<p>21 126</p>
<p><b>Taxe d'habitation :</b></p> <p>a. Dotations pour perte de THLV b. Dotation pour Mayotte</p>		<p>&gt;&gt;&gt;</p> <p>&gt;&gt;&gt;</p>	<p><b>Taxe foncière non bâte :</b></p> <p>a. Par le conseil municipal b. Par la loi (autres)</p>		<p>5 507</p>
<p><b>Cotisation foncière des entreprises :</b></p> <p>a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations</p>		<p>&gt;&gt;&gt;</p> <p>&gt;&gt;&gt;</p> <p>&gt;&gt;&gt;</p> <p>&gt;&gt;&gt;</p>	<p><b>Cotisation foncière des entreprises</b></p> <p>a. Par le conseil municipal b. Par la loi</p>		<p>&gt;&gt;&gt;</p> <p>&gt;&gt;&gt;</p>
<p><b>4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION</b></p> <p>a. Hors résid. principales et log. vacants b. Logements vacants soumis à la THLV</p>		<p>11 362</p> <p>&gt;&gt;&gt;</p>	<p><b>3. PRODUITS DES IFER</b></p> <p>a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres</p>		<p>11 362</p> <p>&gt;&gt;&gt;</p>
<p><b>5. RÉFORMES FISCALES</b></p> <p><b>Taxe d'habitation :</b></p> <p>a. Fraction de TVA nationale (%) b. TVA prévisionnelle c. Coefficient correcteur</p>		<p>&gt;&gt;&gt;</p> <p>&gt;&gt;&gt;</p> <p>1,186892</p>	<p><b>6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX</b></p> <p>6.1. TAUX PLAFONDS</p>		<p>1,186892</p>

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâte (TFB)	38,28	44,16	110,40	6,19000	104,21
Taxe foncière non bâtes (TFNB)	50,44	47,18	126,10	15,42000	110,68
Taxe d'habitation (TH)	22,98	23,05	57,63	5,94000	51,69
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

- a. ... la diminution sans lien a été appliquée >>>
- b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

26,71